



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 60
Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Catherine VICTOR	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Madame Céline TONOT
Madame Catherine GOZZI	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID
	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Jean-Claude GIRARD
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Renouvellement de conventions avec la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour la fourniture d'eau potable et le déversement d'eaux usées**

La convention prévoyant la fourniture d'eau potable en gros par Dijon métropole à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour les besoins permanent et de secours des communes de Gevrey Chambertin, Brochon, Fixin et Couchey est arrivée à échéance le 31 décembre 2023.

La Communauté de communes fournit également de l'eau potable à l'un des consommateurs de la commune de Perrigny-lès-Dijon, à savoir la gare de triage SNCF de Perrigny, au travers de ses installations.

Il convient de renouveler cette convention, qui définit les modalités à caractère juridique, administratif, technique et financier que les parties s'engagent à respecter pour ces fournitures d'eau respectives.

La durée de la nouvelle convention est fixée à cinq ans à compter de sa date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2024, compte tenu du temps nécessaire aux deux collectivités pour réaliser les investissements liés aux renforcements de leurs outils de production et de distribution.

D'autre part, la convention de déversement et de traitement des eaux usées des communes de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-lès-Dijon dans le réseau de transit et la station de traitement de la commune de Brochon, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, est également arrivée à échéance le 31 décembre 2023.

Il convient de renouveler cette convention, qui définit les modalités à caractère juridique, administratif, technique, financier que les parties s'engagent à respecter pour le transit et le traitement des effluents des communes de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-lès-Dijon.

En vue de soulager la station d'épuration de Brochon des charges hydrauliques et polluantes provenant du système de collecte des eaux usées des communes de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-lès-Dijon, et afin d'améliorer l'efficacité de son système d'assainissement, Dijon métropole met en œuvre un projet permettant la déconnexion de ces deux communes du système d'assainissement de Brochon et leur raccordement sur la station d'épuration de Dijon-Eauvitalie.

Ainsi, la nouvelle convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2024, pour permettre à Dijon métropole de mettre en œuvre ce projet.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le renouvellement de la Convention de fourniture d'eau potable en gros entre la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour les besoins d'alimentation en eau potable des communes de Gevrey-Chambertin, Brochon, Fixin et Couchey et Dijon métropole pour les besoins d'alimentation en eau potable de la gare de triage SNCF de Perrigny-lès-Dijon ;
- **d'approuver** le renouvellement de la convention de déversement et de traitement des eaux usées des communes de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-lès-Dijon dans le réseau de transit et la station de traitement de la commune de Brochon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ces conventions.

SCRUTIN POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATION(S)

